

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 JUIN 2020 à 19 HEURES**

L'an deux mil vingt et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Gabriel MARTIN, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Bernard GUIMBERT, Chantal GUIDEZ, Marc SEGRETIN, Michèle SELLIER, Sylvia TISON, Florence HAULTCOEUR, Daniel HENRY, Patrick MEURANT, Delphine CORTES LANTENOIS, Nicolas DUMONT, Chantal RELTIENNE, Pascal BINARD, Annabel SCHROEDER, Gwenaëlle DANCIN

Absents excusés : Isabelle FERREIRA DE LIMA donne procuration à Michèle SELLIER
Reynald CHALMEAU donne procuration à Thierry CORNIOT
Michel CAGNAT donne procuration à Sylvia TISON
Jean-Claude MARTIN donne procuration à Florence HAULTCOEUR

Secrétaire de séance : Bernard GUIMBERT

Vente « domanys » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Office de l'Habitat « Domanys » a décidé de vendre 1 logement social sis logement N° 3 avenue du Thureau figurant au cadastre sur la parcelle section AC 393 d'une contenance de 14a65ca.

Conformément à l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Préfecture nous demande notre position sur ces ventes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser cette vente.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Vote des différentes commissions :

Commission finances : tout le conseil municipal

Commission travaux, urbanisme et sécurité : Marc SEGRETIN, Chantal RELTIENNE, Daniel HENRY, Jean-Claude MARTIN, Patrick MEURANT, Michel CAGNAT, Bernard GUIMBERT

Commission sports et animations : Bernard GUIMBERT, Annabel SCHROEDER, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Nicolas DUMONT, Pascal BINARD, Sylvia TISON

Commission communication : Michèle SELLIER, Reynald CHALMEAU, Gwenaëlle DANCIN

Commission enfance, petite enfance et seniors : Delphine CORTES LANTENOIS, Nicolas DUMONT, Pascal BINARD, Sylvia TISON, Florence HAULTCOEUR, Chantal GUIDEZ, Isabelle FERREIRA DE LIMA

Commission appel d'offres : Marc SEGRETIN, Michèle SELLIER, Michel CAGNAT, Chantal RELTIENNE, Daniel HENRY

Commission délégation de service public : Michèle SELLIER, Marc SEGRETIN, Reynald CHALMEAU, Michel CAGNAT

Commission cadre de vie et environnement: Marc SEGRETIN, Delphine CORTES LANTENOIS, Gwenaëlle DANCIN, Chantal RELTIENNE, Chantal GUIDEZ, Florence HAULTCOEUR, Isabelle FERREIRA DE LIMA,

Commission des impôts : 6 titulaires : Chantal RELTIENNE, Delphine CORTES LANTENOIS, Michèle SELLIER, Marc SEGRETIN, Bernard GUIMBERT, Chantal GUIDEZ

6 suppléants : Sylvia TISON, Patrick MEURANT, Jean-Claude MARTIN, Michel CAGNAT, Reynald CHALMEAU, Isabelle FERREIRA DE LIMA

SDEY : 1 titulaire : Thierry CORNIOT
1 suppléant : Marc SEGRETIN

SIVU : Thierry CORNIOT, Marc SEGRETIN, Daniel HENRY

CCAS: Delphine CORTES LANTENOIS, Pascal BINARD, Florence HAULTCOEUR, Sylvia TISON, Chantal GUIDEZ, Bernard GUIMBERT ; Isabelle FERREIRA DE LIMA

Mutuelle : Thierry CORNIOT

CNAS : Julie CHANCY, Bernard GUIMBERT

Correspondant défense : Patrick MEURANT

Domanys : Marc SEGRETIN

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Piscine 2020 :

Tarifs pour 2020 : Monsieur le Maire propose :

| | 2019 | Proposition 2020 |
|--|---------|------------------|
| Entrée Individuelle adultes et enfants à partir de 10 ans | 2,70 € | 2,70 € |
| 10 entrées adultes et enfants à partir de 10 ans | 24,00 € | 24,00 € |
| Enfants 4 à 9 ans (extérieurs) | 1,50 € | 1,50 € |
| 10 entrées Enfants 4 à 9 ans (extérieurs) | 13,00 € | 13,00 € |
| Entrée Groupe | 1,50 € | 1,50 € |
| Carte perdue | 5,00 € | 5,00 € |
| Crème glacée | 1,50 € | 1,50 € |
| Barres glacées/Glaces à l'eau | 1,00 € | 1,00 € |
| Bouteille d'eau | 0,50 € | 0,50 € |

Reconduction de la gratuité d'accès à la piscine pour les jeunes de Seignelay âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année, et dont l'un des parents est domicilié sur la commune.

Une carte rouge pour les enfants de moins de 10 ans qui devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte majeur à la piscine.

La carte rouge ne pourra être délivrée que si un des deux parents est présent pour signer le règlement intérieur.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur Patrick MEURANT demande si des normes sanitaires sont prévues en vue de l'ouverture de la piscine. Monsieur le maire l'informe qu'il n'y aura pas de vestiaires et qu'une désinfection régulière des locaux est prévue. Nous allons devoir nous adapter au fur et à mesure.

Madame Sylvia TISON demande si une personne est prévue pour la désinfection. Monsieur le maire l'informe qu'il y aura quelqu'un en permanence.

Subvention associations :

| | Proposition 2020 |
|--|--|
| COMMISSION SPORTS | |
| US FOOTBALL | 1 000 € |
| US TENNIS | 1 500 € |
| US BASKET | 2 000 € |
| SEIGNELAY TRAIINE-CUL SURPRISE TCS 89 | 250 € |
| ASSOCIATION GYM-VOLONTAIRE | 150 € |
| SOCIETE DE CHASSE DE SEIGNELAY | 500 € |
| INITIATION MULTISPORTS SEIGNELAY IMS | 400 € |
| SOUS TOTAL | 5 800 € |
| COMMISSION ANIMATION | |
| ASSOCIATION LOISIRS ET DETENTE DE SEIGNELAY ALDS | En attente de renseignements complémentaires -En suspend |
| CLUB COLBERT | 250 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 750 € |
| AMICALE DES ANCIENS POMPIERS | 250 € |
| ASSOCIATION COMITE DES FETES | 800 € |
| SOUS TOTAL | 2 050 € |
| AUTRES | |
| ADILY | 80 € |
| SOUS TOTAL | 80 € |
| TOTAL | 7 930 € |
| | 10 000,00 € |
| | 2 070 € |

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Madame Sylvia TISON, présidente du comité des fêtes, et Monsieur Daniel HENRY, président de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers ne prennent pas part au vote.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que certaines associations, en solidarité n'ont pas demandé de subvention, comme l'ACVS, la récré des parents, la boule indépendante.... ou en diminué leur demande (comité des fêtes).

Monsieur le maire informe le conseil municipal que concernant les amis des orgues, la commune va prendre en charge l'assurance de l'orgue. En effet nous avons eu un entretien avec l'association et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un intérêt à mutualiser les assurances. De ce fait l'association n'a pas fait de demande de subvention pour cette année. Leur trésorerie sert principalement à entretenir l'orgue.

RODP (redevance d'occupation du domaine public) :

- Lignes électrique BT (ENEDIS)

La redevance d'occupation du domaine public par les lignes basse tension est fonction de la population totale. La base de la redevance est revalorisée chaque année au 1er janvier. La revalorisation correspond à la mesure de l'évolution, sur douze mois, de l'indice Ing connu (base 1973) au premier janvier de l'année en cours.

Madame Michèle SELLIER informe le conseil municipal que toutes les RODP ne sont pas encore établies, certaines arrivent au 2^{ème} semestre. La somme de toutes les RODP représente sur l'année un peu moins de 12 000 €.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la prochaine fois nous devons nous positionner sur une société qui veut implanter un NRO sur notre commune (chemin du Tacot) afin de développer la fibre comme cela est prévu au schéma départemental. Une convention a été établie mais celle-ci est erronée car ils n'ont pas mis de participation financière. La nouvelle convention vient d'être reçue en mairie.

Informations diverses :

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 09 juillet 2020.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 08 juillet 2020 à 19h00.
- La commission finances aura lieu le 06 juillet 2020 à 18h30.
- La remise des prix pour les futurs collégiens aura lieu le 29 juin 2020 à 10h45.
- La pré commercialisation pour le futur lotissement a débuté. Des réservations sont déjà faites.
- Monsieur le maire félicite Gwenaëlle DANCIN pour la naissance de son fils Sacha.
- Un bulletin municipal est prévu pour fin août début septembre. Monsieur le maire informe le conseil municipal que si les élus veulent faire paraître des annonces ils n'hésitent pas. Monsieur Pascal BINARD demande si un rappel sur la limitation de vitesse sur les voies partagées peut être fait. Nous remettrons un article à ce sujet.

Arrivée d'Isabelle FERREIRA DE LIMA à 19h39.

Questions diverses

- Monsieur Nicolas DUMONT fait part d'un problème de réseau eau pluviale bouché et cassé. Les agents interviendront rapidement.
- Madame Sylvia TISON demande quand sera donné l'autorisation de faire des manifestations. Monsieur le maire l'informe que ce n'est pas la mairie qui prendra la décision mais l'état.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 19h45.

Le Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de SEVELIN' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry CORNIOT'.

Le titre est établi tous les ans selon les éléments de calculs transmis pour la collectivité.

Pour 2020, les éléments transmis sont :

Soit $RODP_{2020} = (153 \times 1,3885)$ soit 212.45 euros arrondi à 212€

- **Réseaux gaz (GRDF)**

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz doit être revalorisée chaque année en fonction de l'indice ingénierie connu au 1^{er} janvier de l'année.

La formule pour déterminer le terme RODP est la suivante :

$RODP \text{ année} = (0,035 \text{ €} \times L + 100 \text{ €}) \times \text{coefficient de revalorisation}$

L est la longueur totale exprimée en mètres des canalisations de distribution présentes sur le domaine public communal au 31 décembre.

Le titre est établi tous les ans selon les éléments de calculs transmis pour la collectivité.

Pour 2020, les éléments transmis sont :

L = 8 320 m et coefficient de revalorisation = 1.26

Soit $RODP_{2020} = [(0,035 \times 8320\text{m}) + 100\text{€}] \times 1,26 = 492,91 \text{ €}$ arrondi à 493 €

- **Ouvrages de télécommunications électroniques (Orange)**

La redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de télécommunications électroniques est la suivante :

Les tarifs de base sont les suivants :

40 € le km d'artères aériennes

30 € le km d'artères souterraines

20 € le m² d'emprise au sol

A multiplier par le coefficient d'actualisation

Le titre est établi tous les ans selon les éléments de calculs transmis pour la collectivité.

Pour 2020, les éléments transmis sont :

7,51 km d'artères aériennes

16,492 km d'artères souterraines

1.90 m² d'emprise au sol

coefficient d'actualisation = 1.38853

Soit $RODP_{2020} = [(40\text{€} \times 7.51\text{km}) + (30\text{€} \times 16.492\text{km}) + (20\text{€} \times 1.90\text{m}^2)] \times 1,38853$
= 1156,87 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.